

Compte Rendu Conseil Local du Handicap – Démocratie locale et participative 01.12.2022

Ouverture de la réunion par **Cécile Bossavie, conseillère du 19^e arrondissement, déléguée aux handicaps et à l'accessibilité universelle** : « *Vivre dans son quartier, dans son arrondissement, c'est pouvoir accéder aux droits, mais aussi à la vie culturelle, festive et sportive et favoriser le vivre ensemble, qui que nous soyons* ».

Partie I : La démocratie participative et les Conseils de Quartier du 19^e, comment et pourquoi les investir ?

Présentation des Conseils de Quartier par Andréa Fuchs, Adjointe au Maire du 19^e chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations :

Pour rappel, la démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir où les citoyens et les citoyennes sont davantage associés à la prise de décision politique

Sur le 19^e arrondissement il y a 11 Conseils de quartier (carte des quartiers en pièce-jointe). Les Conseils de quartier sont un espace partagé de dialogue et de co-construction de projets à l'échelle de chaque quartier avec la Mairie d'arrondissement.

Chaque Conseil de quartier a un élu ou une élue déléguée du Maire qui l'anime. Toute personne peut participer à son Conseil de quartier et s'engager à son rythme, selon ses envies et ses disponibilités. Environ trois réunions publiques sont organisées chaque année par Conseil pour déterminer et suivre les thématiques prioritaires de travail (sur des sujets et des projets à l'échelle du quartier pour l'année). Un Groupe référent d'habitant contribue au fonctionnement et l'animation du Conseil en mobilisant et en accompagnant les participants. Tandis que des Groupes projets participent à des groupes de travail sur chaque thématique issue de la première réunion publique de l'année, pour les concrétiser.

Partie II : Le Budget Participatif, comment monter son projet et obtenir un financement ?

Présentation du Budget Participatif par Anne-Laure Simplicie (Chargée de suivi du Budget participatif) :

Le Budget Participatif (qui existe en parallèle des Conseils de Quartier) permet à tous les Parisiens de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets lauréats sont ensuite réalisés par les services de la Ville.

A Paris, le Budget Participatif existe depuis 2014 et 25 % des investissements de la Ville de Paris sont décidés de façon participative.

Quatre critères de recevabilité existent pour tout projet déposé :

- Relever de l'intérêt général
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris
- Être déposé par un ou une Parisienne à partir de 7 ans : à titre individuel ou collectif (ex. Un conseil local du handicap), quelle que soit sa nationalité
- Constituer une dépense d'investissement, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes pour la Ville de Paris

Pour rappel :

- Budget d'investissement : dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité. Ex: construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), mise en valeur de l'espace public (voirie, jardins, fontaines, etc.), développement de projets innovants (application numérique, e-administration, etc.).
- Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la gestion courante des services (ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Pas de projet lourd :

- Sont renvoyés à la démarche « Embellir votre quartier » lancée par la Ville de Paris en 2020.
- Exemples : Aménagement de places ou de rues, création de pistes cyclables, élargissement de trottoirs, piétonisations, zones de rencontre...
- Pourquoi ? Pour renforcer la coordination des chantiers dans l'espace public.

Divers projets qui ont été déposés au Budget Participatif, les années précédentes sont en faveur des personnes en situation de handicap (ex. mise en accessibilité de Montmartre, création d'aires de jeux pour enfants inclusives ou bien pour le 19^e en 2018 la mise en accessibilité du gymnase Tandou...).

Dans le cadre d'une meilleure lisibilité des outils de participation de la Ville de Paris, le Budget Participatif fera son entrée sur la plateforme Décider.paris.fr dès janvier pour le dépôt des idées. Les projets pour le Budget Participatif pourront être déposés tout au long de l'année mais les projets déposés à partir de février seront étudiés l'année suivante. Ils peuvent être regroupés avec d'autres projets pour avoir plus de chance d'être lauréat.

Partie III : Présentation de différents projets locaux en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité à l'initiative des habitants du 19^e

Présentation du Projet Signalétique Accessibilité du Groupe Habitants-Relais Danube-Solidarité (Magali Buet et Julien Boisseau) :

Lors des différents temps d'échanges qui ont eu lieu tout au long de l'année 2021-2022 entre les acteurs associatifs, institutionnels et les habitants relais Danube-Solidarité, la question de l'accueil des personnes en situation de handicap au sein du quartier a été posée. Beaucoup de familles mal informées sur les modalités d'accueil n'osent pas franchir la porte des associations ou des établissements de loisirs, sports, culture, de peur de se voir refoulées.

Suite à ce constat, a germé l'idée de la création d'un macaron (visuel) pour informer les habitants du quartier Danube-Solidarité en situation de handicap de la possibilité d'investir et d'être accueillis dans les structures associatives de leur quartier.

Le projet animé par Fany Piesseau, coordinatrice sociale de territoire, et l'Association Fabrication Maison, après trois ateliers avec les habitants, verra le jour en décembre 2022. A terme si cette expérimentation fonctionne, elle pourra être améliorée, voir exportée à d'autres quartiers.

Présentation du Projet Auprès de mon arbre de la Fondation Maison des Champs au Budget Participatif 2022 :

Le SAVS accompagne des personnes en situation de handicap psychique et le Carrefour des solidarités accompagne des personnes âgées isolées du territoire.

Ces deux lieux d'accueil et de solidarité se situent dans le 19^{ème} arrondissement. Le SAVS, proche de la place des fêtes, en particulier, est implanté dans un quartier très bétonné. Les usagers, salariés et bénévoles de ces deux services ont donc présenté le projet de végétaliser les pieds de 10 arbres de la rue Jean Quarré entre la future médiathèque et le collège Guillaume Bude. Pour rendre ce projet réalisable, ils ont sollicité l'aide de la ville de Paris, à travers le Budget Participatif, sur deux aspects : l'achat du matériel nécessaire à la végétalisation (plantes, terreau, outils de jardin) et l'achat d'un véhicule collectif PMR qui permettra aux salariés et bénévoles d'aller chercher les usagers à leur domicile et de les raccompagner, afin qu'ils puissent jardiner ensemble et participer à l'embellissement de leur quartier. Ces investissements pourront par la suite être réutilisés pour d'autres activités.

Delphine Bonal, responsable du SAVS et du Carrefour des Solidarités, témoigne de la simplicité de proposer ce projet au budget participatif. Elle explique aussi qu'ils ont dû se réunir entre plusieurs associations, qui avaient toutes un projet dans le champ de la solidarité afin d'espérer un vote des habitants en leur faveur. Cela a permis d'ailleurs, aux associations regroupées de travailler en commun et d'apprendre à mieux se connaître. Un apéro de victoire devrait même avoir lieu entre eux.

Présentation des idées du groupe projet du Conseil de Quartier Manin-Jaurès :

Le groupe projet, initié par une maman aidante, a de nombreuses idées concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap comme des seniors. Le but est de transformer leur quartier en un

lieu inclusif et bienveillant. Le groupe a pour intention de créer un label « accessible », et d'entreprendre une démarche auprès des commerçants, pour les inciter à rendre leurs commerces accessibles. Ils ont aussi une idée de « cartoparty » : cartographie accessible des événements dans l'arrondissement, à destination des personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience sensorielle. Il y aurait aussi un travail mené concernant le recensement et la cartographie des bancs de leur quartier.

Le groupe tiendra le Conseil Local du Handicap de son avancée. Pour le label « accessible », suite à la présentation de l'expérimentation dans le quartier Danube-Solidarité, le groupe souhaite attendre le résultat pour pouvoir l'exporter dans leur quartier.

Présentation du Comité des Usagers de la MDPH75 :

En mai dernier la MDPH de Paris a lancé un appel à candidature pour constituer son premier Comité des Usagers. Ce dernier est un groupe d'usagères et d'usagers de la MDPH de Paris regroupant une cinquantaine de personnes, de tous âges, présentant tous types de handicap, vivant à domicile ou en établissement, aidantes ou aidants... Le point commun des participantes et participants est de s'engager à être volontaire, à participer, et à faire des propositions pour améliorer la qualité de service de la MDPH de Paris. Le comité des usagères et des usagers n'est pas une instance de suivi des situations individuelles mais a pour objectif une amélioration globale de l'accueil et du fonctionnement de la MDPH 75.

Le comité se réunit en séance plénière une à deux fois par an, à la MDPH pendant deux ans de mandats (renouvelables ou pas, selon ce que va choisir ce premier comité). D'autres temps de travail sont organisés à la MDPH ou en visio pour travailler sur des thèmes choisis par les membres du comité. Aujourd'hui il existe trois groupes de travail sur différentes thématiques (simplification du site internet, communication en FALC, organisation de portes ouvertes, organisation d'un accueil des nouveaux usagers, de formations pour apprendre aux autres à remplir un dossier MDPH, multiplication des points de contact comme en mairie par exemple...). La MDPH s'assure toujours de l'accessibilité des réunions.

Delphine Pachoud, habitante du 19^e et parent aidante, figure parmi ces premiers membres-usagers de ce comité. Elle témoigne de son impression de ne plus considérer la MDPH comme une institution ennemie mais comme un partenaire dans la construction du parcours de son enfant. Marion Lambolez, responsable du pôle accueils et communication et directrice par intérim de la MDPH75, exprime l'importance de ce comité pour que les agents de la MDPH puissent obtenir un regard extérieur sur l'institution et ainsi de leurs permettre de répondre aux mieux aux attentes et besoins des usagers.